

Berne, le 5 décembre 2022

Communiqué de presse

Admission de nouveaux médecins, chiffres de base

Les taux de couverture théoriques déforment la réalité, cui bono ?

Au début de la session d'hiver, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié une ordonnance qui a tout pour plaire. L' « Ordonnance du DFI sur la fixation des taux de couverture régionaux par domaine de spécialité dans le secteur ambulatoire » entrera en vigueur le 1er janvier 2023 et servirait de base pour constater les sous-approvisionnements et les sur-approvisionnements en médecins de toutes les spécialités et ainsi pouvoir mettre en œuvre la réglementation d'admission selon l'art. 55a LAMal. Mais le « reality check » est sans merci, la méthode de base est inutilisable.

Le patient en quête de soins se frotte les yeux, la patiente s'étonne s'elle consulte la liste des taux de couverture : dans la plupart des cantons, sur la base de cette liste les taux de couverture, la pénurie de médecins de famille et de pédiatres a soudainement disparu... Et de nombreux parents pourraient pousser un soupir de soulagement : dans la majorité des cantons, les soins pédiatriques sont assurés. Un mirage !

Car la réalité parle malheureusement un autre langage, en voici deux exemples :

Canton de Fribourg, taux de couverture de 99,9% en médecine interne générale : dans une enquête menée fin 2021, la Fédération suisse des consommateurs (FRC) a tenté d'obtenir un rendez-vous chez un médecin de famille dans les cantons romands. Cette analyse a mis en évidence l'ampleur de la pénurie de médecins de famille. Il a fallu jusqu'à 30 appels à Fribourg pour obtenir une réponse positive pour un rendez-vous.

Canton de Zurich, taux de couverture de 111% en pédiatrie : les temps d'attente dans les services d'urgence des hôpitaux pour enfants ne cessent d'augmenter et il est difficile de trouver un pédiatre. L'offre médicale excédentaire avérée n'existe que sur le papier.

La publication prématurée des chiffres, provisoires selon les auteurs, comme base d'un axe d'action fondamental du pilotage de la politique de santé soulève des questions. Léonore Porchet, membre de la CSSS-N, a posé une question à ce sujet au Conseil fédéral.

La réponse est claire : les chiffres sont faux, les calculs ne sont pas corrects. La formule serait en soi utilisable si elle était alimentée par les bons chiffres. Mais cela n'a pas été le cas, car la base de données nécessaire n'existe pas.



Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

Pour mfe, ces chiffres faussent une réalité qui exige une réponse politique claire : Une autre base de données et non pas un embellissement de la situation et une fausse sécurité par des chiffres irréalistes. A cela s'ajoute la promotion durable de la médecine pédiatrique et de famille conformément au mandat populaire de 2014 (88% de oui à l'article 117a de la Constitution fédérale, soins médicaux de base), en particulier par des mesures tarifaires (tardoc au lieu de tarmed), dans la formation médicale continue (augmentation massive des postes d'assistants au cabinet) et par l'endiguement des obstacles administratifs croissants pour les cabinets médicaux indépendants.

Informations de base/liens :

¹ Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. Ils reconnaissent la médecine de famille comme une composante essentielle des soins médicaux de base et l'encouragent.

² La Confédération légifère:

- a. sur la formation de base et la formation spécialisée dans le domaine des professions des soins médicaux de base et sur les conditions d'exercice de ces professions;
- b. sur la rémunération appropriée des prestations de la médecine de famille

Question de Léonore Porchet:

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20227896>

mfe – l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance

La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la valorisation et le renforcement de la médecine de famille.

Informations complémentaires:

Sandra Hügli-Jost Responsable communication, mfe - Médecins de famille et de l'enfance Suisse 078 920 24 05, sandra.huegli@medecinsdefamille.ch
www.medecinsdefamille.ch